

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faîte. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faîte.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faîte. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faîte.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faîte. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faîte.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faîte. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faîte.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte dit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2026)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise (si applicable) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Demande réalisée en tant que : ☐ propriétaire ☐ mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ poste : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Adresse : _____

Numéro(s) de cadastre : _____ Numéro(s) de lot(s) projeté(s) : _____

TYPE DE DEMANDE

☐ Construction ☐ Rénovation ☐ Agrandissement ☐ Enseigne ☐ Bâtiment accessoire

Date prévue pour la réalisation des travaux : _____ Valeur estimée des travaux : _____

Description sommaire du projet : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est **interdit** de commencer les travaux **avant** l'émission du permis :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
☐	☐	Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
☐	☐	Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : • Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; • Servitudes existantes et projetées sur le terrain; • Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; • Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; • Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; • Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; • Localisation des clôtures, murets, murs de soutènement existants et projetés; • Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; • Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; • Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; • Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau projeté au faite. Constructions voisines : • Centre du pavage de la rue; • Niveaux de terrain; • Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; • Niveau au faite.
☐	☐	Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi sur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher; • Divisions intérieures et vocation des pièces;

		- Ouvertures (localisation et dimensions). Matériaux de revêtement extérieurs : - Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, garde-corps/main courante/escalier.
		Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte doit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.
☐	☐	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.
☐	☐	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.
☐	☐	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipal.

CALENDRIER DU CCU 2026

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal
Vendredi	Lundi	Lundi
		2 février
		2 mars
25 mars	30 mars	7 avril (mardi)
22 avril	27 avril	4 mai
20 mai	25 mai	1 ^{er} juin
23 juin	29 juin	6 juillet
22 juillet	27 juillet	3 août
26 août	31 août	8 septembre (mardi)
23 septembre	28 septembre	6 octobre (mardi)
21 octobre	26 octobre	2 novembre
25 novembre	30 novembre	7 décembre
16 décembre	21 décembre	Janvier 2027